



Doc. 13225
25 juin 2013

L'égalité de l'accès aux soins de santé

Amendement¹ n° 2

déposé par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, après les mots « L'Assemblée note que les inégalités d'accès aux soins », insérer les mots suivants:

« y compris les soins de santé mentale, ».

1. 2013 - Troisième partie de session

